

Moisson Montréal inc.

Rapport financier

31 mars 2025

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 3
Résultats	4
Évolution de l'actif net	5
Situation financière	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 19
Renseignements complémentaires	
Annexe A – Dons en denrées redistribués	20
Annexe B – Produits par centres d'activités	20 - 21
Annexe C – Ventilation des charges	22
Annexe D – Produits financiers et autres	23

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de
Moisson Montréal inc.,

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de **Moisson Montréal inc.** (la « Société »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2025, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme de nombreux autres organismes de ce genre, la Société obtient une partie de ses produits sous forme de dons pour lesquels il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces produits s'est limitée aux montants comptabilisés dans les comptes de la Société et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits provenant de dons, de l'excédent des produits (charges) et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices clos les 31 mars 2025 et 2024, de l'actif aux 31 mars 2025 et 2024 et de l'actif net aux 31 mars 2025 et 2024.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Rapport de l'auditeur indépendant (suite)

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation;

Rapport de l'auditeur indépendant (suite)

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

 1

Montréal, Québec
Le 28 mai 2025

Société de comptables professionnels agréés, S.E.N.C.R.L.

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A132389

Résultats

Exercice clos le 31 mars

2025

2024

Approvisionnement alimentaire

Denrées reçues et récupérées	193 256 533 \$	155 941 287 \$
Denrées redistribuées (annexe A)	(186 831 022)	(145 866 454)
Compost, recyclage, déchets et variations d'inventaire	(8 537 193)	(6 978 415)
	<u>(2 111 682)</u>	<u>3 096 418</u>

Activités de distribution alimentaire**Produits**

Dons (annexe B)	10 057 181	8 634 557
Activités de financement (annexe B)	2 942 481	3 238 849
Contributions (annexe B)	366 652	394 160
Location et prestations de services	513 633	446 534
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et actifs incorporels (note 14)	372 260	378 240
Produits financiers et autres (annexe D)	381 999	311 907
	<u>14 634 206</u>	<u>13 404 247</u>

Charges

Opérations (annexe C)	6 579 048	4 079 602
Récupérations et approvisionnement (annexe C)	4 512 988	3 904 716
Collecte de fonds (annexe C)	1 589 065	1 326 114
Administration (annexe C)	1 723 042	1 446 208
	<u>14 404 143</u>	<u>10 756 640</u>

Résultat net – Activités de distribution alimentaire

	<u>230 063</u>	<u>2 647 607</u>
--	----------------	------------------

Excédent des produits (charges)

	<u>(1 881 619) \$</u>	<u>5 744 025 \$</u>
--	-----------------------	---------------------

Total des produits

	<u>207 890 739 \$</u>	<u>169 345 534 \$</u>
--	-----------------------	-----------------------

Total des charges

	<u>209 772 358</u>	<u>163 601 509</u>
--	--------------------	--------------------

Excédent des produits (charges)

	<u>(1 881 619) \$</u>	<u>5 744 025 \$</u>
--	-----------------------	---------------------

Moisson Montréal inc.

5

Évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars

2025 2024

	Affectations internes (note 15)				Non affecté	Total	Total
	Gestion d'immo- bilisations	Investi en immo- bilisations corporelles et actifs incorporels	Pour l'amélioration de l'accessibilité	Non affecté – stocks de denrées			
Solde au début	2 769 000 \$	3 531 107 \$	1 785 000 \$	4 988 228 \$	2 175 450 \$	15 248 785 \$	9 504 760 \$
Excédent des produits (charges)	-	(419 038) *	(561 335)	(2 111 682)	1 210 436	(1 881 619)	5 744 025
Virement (note 15)	(399 598)	-	1 126 335	-	(726 737)	-	-
Investissement en immobilisations (note 15)	(369 402)	421 271	-	-	(51 869)	-	-
Solde à la fin	2 000 000 \$	3 533 340 \$	2 350 000 \$	2 876 546 \$	2 607 280 \$	13 367 166 \$	15 248 785 \$

* Représenté par :

Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et actifs incorporels

375 121 \$
(794 159)

Amortissement des immobilisations corporelles et actifs incorporels

(419 038) \$

Situation financière

31 mars

2025

2024

Actif à court terme

Encaisse (note 4)	8 488 185 \$	2 924 630 \$
Débiteurs (note 5)	99 696	1 307 128
Stocks de denrées	2 876 546	4 988 228
Frais payés d'avance	40 183	40 828
Portion échéant à court terme de placements (note 6)	1 300 000	1 400 000
	<u>12 804 610</u>	<u>10 660 814</u>

Placements (note 6)

601 344 2 173 653

Placements réservés au support alimentaire des enfants (note 7)

1 045 250 1 046 064

Immobilisations corporelles (note 8)

6 660 061 6 675 685

Actifs incorporels (note 9)

1 188 1 697

Actif au titre de l'implantation d'un logiciel-service

135 521 193 601

8 443 364 10 090 700

Total de l'actif

21 247 974 \$ 20 751 514 \$

Passif à court terme

Créditeurs et charges à payer (note 10)	2 892 560 \$	1 024 387 \$
Apports reportés afférents à des projets spécifiques (note 11)	145 527	124 154
Apports reportés afférents aux denrées (note 12)	552 035	44 990
Produits reçus d'avance	160 344	227 241
	<u>3 750 466</u>	<u>1 420 772</u>

Apports reportés afférents au support alimentaire des enfants (note 13)

1 045 250 1 046 064

Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et actifs incorporels (note 14)

3 085 092 3 035 893

4 130 342 4 081 957

Total du passif

7 880 808 5 502 729

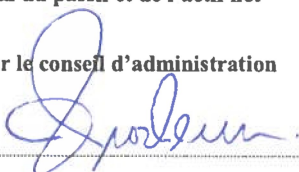
Actif net**Affectations internes (note 15)**

Gestion d'immobilisations	2 000 000	2 769 000
Investi en immobilisations	3 533 340	3 531 107
Pour l'amélioration de l'accessibilité	2 350 000	1 785 000
Non affecté – stocks de denrées	2 876 546	4 988 228
Non affecté	2 607 280	2 175 450
	<u>13 367 166</u>	<u>15 248 785</u>

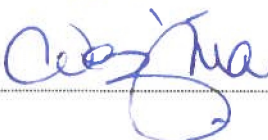
Total du passif et de l'actif net

21 247 974 \$ 20 751 514 \$

Pour le conseil d'administration



Administrateur



Administrateur

Flux de trésorerie**Exercice clos le 31 mars****2025****2024****Activités de fonctionnement**

Excédent des produits (charges) (1 881 619) \$ 5 744 025 \$

Éléments sans incidence sur la trésorerie :

Variation des stocks de denrées 2 111 682 (3 096 418)

Apports reportés afférents aux projets spécifiques constatés à titre de produits (note 11) (1 482 719) (236 213)

Apports reportés afférents aux denrées constatés à titre de produits (note 12) (1 485 082) (1 686 693)

Apports reportés afférents au support alimentaire des enfants constatés à titre de produits (note 13) (50 000) (100 000)

Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et actifs incorporels (note 14) (375 121) (382 326)

Amortissement des immobilisations corporelles et actifs incorporels 794 159 656 456

Amortissement de l'actif au titre de l'implantation d'un logiciel-service 58 080 27 163

Dons de placements constatés à titre de produits (180 342) (169 773)

Perte (gain) sur réalisation de placements (1 976) 2 586

Variation de la juste valeur marchande des placements (26 374) (60 954)

Perte sur disposition d'immobilisations corporelles - 4 274

(2 519 312) 702 127

Variation d'éléments hors caisse du fonds de roulement (note 19) 2 860 325 (583 669)

Acquisition d'actif au titre de l'implantation d'un logiciel-service - (54 749)

Encaissement d'apports reportés afférents aux projets spécifiques (note 11) 1 504 092 286 137

Encaissement d'apports reportés afférents aux denrées (note 12) 1 992 127 1 730 750

Revenus de placements affectés aux apports reportés afférents au support alimentaire des enfants (note 13) 49 186 52 483

3 886 418 2 133 079

Activité de financement

Encaissement d'apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et actifs incorporels (note 14) 640 913 25 000

Activités d'investissement

Acquisition de placements (1 130 219) (3 157 433)

Réalisation de placements 3 012 034 2 002 137

Acquisition d'immobilisations corporelles et actifs incorporels (845 591) (1 416 196)

1 036 224 (2 571 492)

Augmentation (diminution) nette de l'encaisse 5 563 555 (413 413)

Encaisse au début 2 924 630 3 338 043

Encaisse à la fin 8 488 185 \$ 2 924 630 \$**Informations supplémentaires sans effet sur la trésorerie**

Acquisition d'immobilisations corporelles incluse dans les comptes fournisseurs et charges à payer – investissement 42 817 \$ 110 382 \$

Apports afférents aux immobilisations à recevoir - \$ 216 593 \$

Notes complémentaires

31 mars 2025

1. Constitution et nature des activités

Moisson Montréal inc. (la « Société ») est constituée en vertu de la Partie III de la Loi sur les sociétés du Québec. La Société travaille à assurer un approvisionnement alimentaire optimal aux organismes communautaires desservant les personnes en difficulté de l'Île de Montréal tout en participant au développement de solutions durables pour favoriser la sécurité alimentaire. À titre d'organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu, Moisson Montréal inc. peut émettre des reçus pour dons de bienfaisance.

2. Application initiale*Accords d'infonuagique*

Le 1^{er} avril 2024, la Société a adopté la nouvelle note d'orientation comptable NOC-20, *Traitement comptable des accords d'infonuagique par le client*, qui fournit des indications sur le traitement comptable des dépenses liées à un accord d'infonuagique par le client et sur la question à savoir s'il existe un actif incorporel logiciel dans l'accord. La Société ayant conclu son premier accord d'infonuagique au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023, l'adoption de cette note n'a eu aucun impact sur les états financiers de ses exercices antérieurs étant donné que l'implantation s'est finalisée au cours de l'exercice précédent.

Au moment de la conclusion d'un accord d'infonuagique avec un fournisseur, la Société répartit la contrepartie de l'accord entre toutes les composantes séparables importantes en fonction de leur prix de vente spécifique. Les dépenses liées aux immobilisations corporelles et aux droits d'utilisation de biens corporels sont comptabilisées selon les méthodes comptables applicables à ces éléments. Pour comptabiliser les dépenses liées à ces accords qui entrent dans le champ d'application de la NOC-20, la Société a choisi de ne pas appliquer la mesure de simplification. Elle détermine donc si la composante logicielle de l'accord constitue un actif incorporel logiciel ou un logiciel-service (toute composante logicielle de l'accord qui ne répond pas à la définition d'actif incorporel et aux critères de comptabilisation d'un actif incorporel est un logiciel-service).

Lorsque la composante logicielle de l'accord d'infonuagique ne constitue pas un actif incorporel logiciel, la Société la traite en tant que logiciel-service et comptabilise en charges les frais s'y rattachant lorsqu'ils sont engagés. Dans le cas où il y a des dépenses liées aux activités d'implantation qui sont directement attribuables à la préparation du logiciel-service en vue de son utilisation prévue, la Société a choisi de les inscrire à titre d'actifs au titre de l'implantation d'un logiciel-service présentés dans les immobilisations incorporelles de l'état de la situation financière libellé comme tel et de les comptabiliser en charges selon la méthode de l'amortissement dégressif au taux de 30 %. Ces actifs sont soumis à un test de dépréciation conformément à la méthode de réduction de valeur de la Société. Ces actifs sont classés en tant qu'actifs à long terme, sauf si, à la conclusion de l'accord d'infonuagique, la période prévue d'accès au logiciel-service se situe dans l'année qui suit la date de la situation financière. Les dépenses liées aux activités d'implantation qui ne sont pas directement attribuables à la préparation du logiciel-service sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées.

Notes complémentaires

31 mars 2025

2. Application initiale (suite)*Accords d'infonuagique (suite)*

Lorsque la composante logicielle de l'accord d'infonuagique constitue un actif incorporel logiciel, la Société comptabilise la composante logicielle en tant qu'actif incorporel. Dans le cas où il y a des dépenses liées aux activités d'implantation qui sont directement attribuables à la préparation de l'actif incorporel en vue de son utilisation prévue, la Société les inscrit dans le coût de l'actif incorporel logiciel. Les actifs incorporels sont évalués au coût diminué de l'amortissement cumulé et de toute réduction de valeur dont ils ont fait l'objet. Ils sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative. Les dépenses liées aux activités d'implantation qui ne sont pas directement attribuables à la préparation de l'actif incorporel logiciel sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées. L'accord d'infonuagique en vigueur au 31 mars 2025 ne comportait aucune composante constituant un actif incorporel logiciel.

La valeur comptable nette inscrite à titre d'actifs au titre de l'implantation d'un logiciel-service s'élève à 135 521 \$ au 31 mars 2025 (193 601 \$ en 2024). Ces actifs sont comptabilisés en charges selon la méthode de l'amortissement dégressif au taux de 30 % et une charge de 58 080 \$ a été comptabilisée en 2025 (27 163 \$ en 2024 qui avait initialement été présenté à titre d'amortissement des immobilisations corporelles et actifs incorporels) sous la rubrique consultants et frais informatiques.

Le montant comptabilisé en charges à l'égard des logiciels-services liés à des accords d'infonuagique s'élève à 95 435 \$ en 2025 (56 480 \$ en 2024). Ces charges sont présentées sous la rubrique consultants et frais informatiques à l'état des résultats.

L'application initiale de cette nouvelle note d'orientation comptable n'a eu aucune incidence sur le bénéfice net de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2025, et aucune autre incidence sur son actif net à la date de transition, soit le 1^{er} avril 2024. Au 31 mars 2024, un montant de 193 601 \$ a été reclassé des actifs incorporels à titre d'actif au titre de l'implantation d'un logiciel-service.

3. Principales méthodes comptables*Référentiel comptable*

La Société applique comme référentiel les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

Constataion des apports et des produits

La Société applique la méthode du report pour comptabiliser les apports (dons et contributions). Les apports non affectés sont constatés à titre de produits au moment où ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les produits se rapportant aux activités de financement sont constatés au moment de la tenue de l'événement.

Les produits de location sont constatés mensuellement dès qu'ils sont exigibles.

Les prestations de services sont constatées lorsque les services sont rendus.

Les produits financiers et autres sont constatés au moment où ils sont gagnés.

Notes complémentaires

31 mars 2025

3. Principales méthodes comptables (suite)*Dons en denrées reçus et redistribués sous forme de produits alimentaires et compost, recyclage, déchets et variations d'inventaire*

Le fonctionnement de la Société dépend, en grande partie, de dons reçus sous forme de produits alimentaires. Les dons en denrées reçus et redistribués sont pesés et comptabilisés par catégorie d'aliments afin d'en établir la valeur. Le compost, le recyclage et les déchets sont également pesés et comptabilisés selon la même méthode. Les dons sont évalués à l'aide d'une valeur établie par une firme d'envergure internationale et reconnue dans le domaine de la mesure et de l'analyse de données pour évaluer les denrées reçues, redistribuées ainsi que le compost, le recyclage et les déchets.

Dons reçus sous forme de fournitures, de services ou de biens

Les dons reçus sous forme de fournitures, de services ou de biens (dons en nature) sont comptabilisés à leur juste valeur lorsque celle-ci peut faire l'objet d'une estimation raisonnable. Les apports reçus sous forme de fournitures pour l'exercice 2025 se composent de dons en denrées reçus, de placements en actions cotées en bourse et de dons en services. La juste valeur des dons en denrées reçus est établie à l'aide d'une valeur établie par une firme d'envergure internationale et reconnue dans le domaine de la mesure et de l'analyse de données. Les placements en actions cotées en bourse sont évalués à la juste valeur du marché boursier au moment du transfert des titres. Les dons en services sont évalués à la valeur réelle que la Société aurait payée sur le marché pour ces services. La juste valeur de ces dons de fournitures, de services ou de biens représente 180 342 \$ (169 773 \$ en 2024).

Stocks de denrées

Les stocks de produits alimentaires sont détenus en transit avant leur distribution. Ils sont évalués à l'aide d'une valeur établie par une firme d'envergure internationale et reconnue dans le domaine de la mesure et de l'analyse de données.

Immobilisations corporelles

Les acquisitions d'immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût tandis que les dons reçus sous forme d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à leur juste valeur à la date du don. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux suivants :

Bâtiment	5 %
Matériel roulant	30 %
Matériel de réfrigération et congélation	20 %
Matériel informatique	30 %
Matériel de bureau et d'entrepôt	20 % et 30 %

Actifs incorporels

Les acquisitions d'actifs incorporels sont comptabilisées au coût tandis que les dons reçus sous forme d'actifs incorporels sont comptabilisés à leur juste valeur à la date du don. Les actifs incorporels détenus par la Société sont amortis selon la méthode de l'amortissement dégressif au taux de 30 %.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent qu'ils n'ont plus aucun potentiel de service pour la Société. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède la valeur résiduelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa valeur résiduelle.

Notes complémentaires

31 mars 2025

3. Principales méthodes comptables (suite)*Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et actifs incorporels*

Les montants reçus affectés spécifiquement pour l'achat d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels et les dons reçus sous forme d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels sont enregistrés comme apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et actifs incorporels et amortis selon la durée de vie utile des immobilisations corporelles et actifs incorporels correspondants. Lorsqu'une partie d'un montant affecté peut être utilisée, avec l'accord du donateur, pour couvrir des charges courantes, cette partie de l'apport reporté est alors virée aux produits de l'exercice.

*Instruments financiers**Évaluation*

La Société évalue initialement ses instruments financiers à la juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements qu'elle évalue à la juste valeur qui est déterminée selon le cours de clôture au 31 mars 2025 pour les titres cotés en bourse ou à la juste valeur fournie par les gestionnaires pour les autres placements. La variation de la juste valeur est comptabilisée dans les résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des autres sommes à recevoir.

Les passifs financiers se composent des comptes fournisseurs et charges à payer.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé au résultat net. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée au résultat net.

Utilisation d'estimations

La présentation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et de passif éventuels ainsi que sur les montants des produits et des charges de l'exercice. Les éléments significatifs des états financiers qui requièrent davantage l'utilisation d'estimations incluent la durée de vie utile des immobilisations corporelles et des actifs incorporels ainsi que la détermination de la valeur des denrées et la juste valeur des placements. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

4. Encaisse

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Encaisse	2 733 472 \$	585 393 \$
Encaisse à taux progressif	<u>5 754 713</u>	<u>2 339 237</u>
	<u>8 488 185 \$</u>	<u>2 924 630 \$</u>

Notes complémentaires

31 mars 2025

5. Débiteurs

	2025	2024
Autres sommes à recevoir	30 501 \$	1 174 065 \$
Intérêts courus à recevoir	19 148	59 126
Taxes de vente	50 047	73 937
	99 696 \$	1 307 128 \$

6. Placements

	2025		2024	
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
Certificats de placement garanti, taux variant de 3,81 % à 4,96 %, échéant jusqu'en novembre 2026	1 900 000 \$	1 900 000 \$	2 700 000 \$	2 700 000 \$
Fonds communs de placement	-	-	900 000	873 653
Actions canadiennes	1 317	1 344	-	-
	1 901 317 \$	1 901 344	3 600 000 \$	3 573 653
Portion échéant à court terme		1 300 000		1 400 000
		601 344 \$		2 173 653 \$

7. Placements réservés au support alimentaire des enfants

	2025		2024	
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
Encaisse	625 250 \$	625 250 \$	146 064 \$	146 064 \$
Certificats de placement garanti, taux de 4,96 %, échéant en février 2026	420 000	420 000	900 000	900 000
	1 045 250 \$	1 045 250 \$	1 046 064 \$	1 046 064 \$

Notes complémentaires

31 mars 2025

8. Immobilisations corporelles

	2025		2024
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Valeur nette</u>
Terrain	1 460 619 \$	- \$	1 460 619 \$
Bâtiment	5 813 768	3 171 642	2 642 126
Matériel roulant	1 757 403	1 148 376	609 027
Matériel de réfrigération et congélation	1 294 201	969 525	324 676
Matériel informatique	758 642	623 676	134 966
Matériel de bureau et d'entrepôt	3 078 636	1 589 989	1 488 647
	<u>14 163 269 \$</u>	<u>7 503 208 \$</u>	<u>6 660 061 \$</u>

Aucun amortissement n'a été enregistré sur un montant de 636 956 \$ (290 011 \$ en 2024) de matériel de bureau et d'entrepôt, car ils n'étaient pas en service au 31 mars 2025.

9. Actifs incorporels

	2025		2024
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Valeur nette</u>
Matériel multimédia – Programme de récupération alimentaire en supermarchés	36 544 \$	35 356 \$	1 188 \$
	<u>36 544 \$</u>	<u>35 356 \$</u>	<u>1 188 \$</u>

10. Crédoiteurs et charges à payer

	2025	2024
Comptes fournisseurs et charges à payer	2 325 387 \$	520 270 \$
Salaires et vacances à payer	495 241	434 212
Sommes à remettre à l'État	71 932	69 905
	<u>2 892 560 \$</u>	<u>1 024 387 \$</u>

Notes complémentaires

31 mars 2025

11. Apports reportés afférents à des projets spécifiques

Les apports reportés sont destinés à couvrir les charges de fonctionnement de projets menés par la Société.

Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	Walmart – Luttez contre la faim	General Mills Hometown Grant program	Autres projets	2025	2024
Solde au début	- \$	- \$	124 154 \$	124 154 \$	74 230 \$
Apports reçus au cours de l'exercice	57 343	54 966	1 391 783	1 504 092	286 137
Apports constatés à titre de produits	(57 343)	(26 688)	(1 398 688)	(1 482 719)	(236 213)
Solde à la fin	Néant \$	28 278 \$	117 249 \$	145 527 \$	124 154 \$

Notes complémentaires

31 mars 2025

12. Apports reportés afférents aux denrées

Les apports reportés sont destinés à l'achat de denrées.

Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	La Fondation Rossy – Nutritious Food Fund	BAQ	Faim des vacances	Paniers de Noël	Fondation Marcelle et Jean Coutu	Autres projets	2025	2024
Solde au début	2 020 \$	17 925 \$	- \$	- \$	- \$	25 045 \$	44 990 \$	933 \$
Apports reçus au cours de l'exercice	-	978 420	204 387	440 000	300 000	69 320	1 992 127	1 730 750
Apports constatés à titre de produits	(2 020)	(657 016)	(194 387)	(440 000)	(98 326)	(93 333)	(1 485 082)	(1 686 693)
Solde à la fin	Néant \$	339 329 \$	10 000 \$	Néant \$	201 674 \$	1 032 \$	552 035 \$	44 990 \$

Notes complémentaires

31 mars 2025

13. Apports reportés afférents au support alimentaire des enfants

Les apports reportés représentent des fonds encaissés qui, en vertu d'affectations externes, sont destinés aux parents et aux enfants de l'Île de Montréal vivant une situation de pauvreté. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Solde au début	1 046 064 \$	1 093 581 \$
Revenus de placements affectés au projet	49 186	52 483
Apports constatés à titre de produits	<u>(50 000)</u>	<u>(100 000)</u>
Solde à la fin	<u>1 045 250 \$</u>	<u>1 046 064 \$</u>

14. Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et actifs incorporels

Les apports reportés représentent des fonds encaissés qui, en vertu d'affectations externes, sont destinés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels et des dons reçus sous forme d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Solde au début	3 035 893 \$	3 176 626 \$
Apports reçus ou à recevoir au 31 mars	424 320	241 593
Amortissement	<u>(375 121)</u>	<u>(382 326)</u>
Solde à la fin	<u>3 085 092 \$</u>	<u>3 035 893 \$</u>

Aucun amortissement n'a été enregistré sur un montant de 149 620 \$ (216 593 \$ en 2024), car les immobilisations corporelles y afférentes n'étaient pas en service au 31 mars 2025.

15. Affectations internes*Gestion d'immobilisations*

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration de la Société a décidé de remettre dans l'actif net non affecté le montant de 399 598 \$ réservé pour la gestion d'immobilisations en prévision d'éventuels travaux nécessaires pour maintenir la bonne condition des immobilisations de la Société et un montant de 369 402 \$ a été investi afin d'acquérir des immobilisations.

Investi en immobilisations corporelles et actifs incorporels

Le conseil d'administration a décidé de grever d'une affectation interne le montant de l'actif net investi en immobilisations corporelles et actifs incorporels et de le présenter après déduction des apports reportés et des comptes fournisseurs afférents aux immobilisations.

Notes complémentaires

31 mars 2025

15. Affectations internes (suite)*Pour l'amélioration de l'accessibilité*

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration de la Société a réservé un montant de 1 126 335 \$ pour la mise en route de projets visant à obtenir des denrées auprès d'agriculteurs et améliorer leur service de distribution dans l'Est de la ville de Montréal et un montant de 561 335 \$ a été utilisé au cours de l'exercice.

16. Fonds de dotation et fonds philanthropique à la Fondation du Grand Montréal*Fonds de dotation*

Au cours d'un exercice précédent, la Société a établi à la Fondation du Grand Montréal (FGM) un fonds de dotation dans le but de créer une source de financement permanente et autonome dont les actifs sont investis dans une perspective à long terme. Les sommes recueillies au cours de l'exercice pour le Fonds Moisson Montréal à la FGM proviennent de dons de fondations privées, de particuliers et d'entreprises.

Les sommes recueillies par la FGM, qui totalisent 51 225 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2025 (101 616 \$ en 2024) ont été placées dans le fonds d'investissement de la FGM (FIGM) conformément à la politique de placement de la FGM et seront gardées pendant une période minimale de dix ans depuis sa création en 2020. La FGM distribue annuellement des sommes provenant des revenus du fonds, conformément à sa politique de distribution. Les distributions ainsi reçues sont comptabilisées dans les produits de distribution à l'état des résultats de la Société au moment où la FGM les transfère à la Société. Les soldes du fonds au 31 mars 2025 étaient de 1 925 638 \$ (1 706 666 \$ en 2024).

Fonds philanthropique

Au cours de l'exercice, la Société n'a transféré aucune somme (Néant \$ en 2024) à la FGM dans un fonds philanthropique désigné à durée limitée. Le fonds est destiné à soutenir Moisson Montréal inc. dans la poursuite de sa mission. La FGM investit les sommes reçues dans le fonds d'investissement de la FGM (FIGM), conformément à sa politique de placement. Les sommes, la valeur marchande de l'actif ainsi que les revenus qu'elles généreront, seront retournés à la Société après une période minimale de six ans depuis sa création en 2020. Les distributions ainsi reçues sont comptabilisées dans les produits de distribution à l'état des résultats de la Société au moment où la FGM les transfère à la Société. Le solde du fonds au 31 mars 2025 était de 13 682 306 \$ (12 457 876 \$ en 2024).

Politique de la FGM quant à la distribution des revenus pour le fonds de dotation et le fonds philanthropique

Le taux de distribution est fixé annuellement par le conseil d'administration de la FGM sur la recommandation du comité des placements à un minimum de 3,5 % de la valeur marchande moyenne de clôture du fonds durant les 12 trimestres prenant fin le 31 décembre de l'année précédente. Dans le cas des nouveaux fonds dont l'établissement date de moins de 12 trimestres, le montant total des distributions d'une année donnée est fixé au taux déterminé par le conseil d'administration de la FGM multiplié par la valeur marchande moyenne de clôture du fonds de tous les trimestres depuis son établissement jusqu'au 31 décembre de l'année précédente. Dans le cas du fonds philanthropique, la Société peut demander une distribution supérieure à celle établie par la FGM jusqu'à un maximum annuel équivalent à 17 % de la valeur marchande du fonds au 31 décembre de l'année précédente.

Notes complémentaires

31 mars 2025

16. Fonds de dotation et fonds philanthropique à la Fondation du Grand Montréal (suite)

Le taux de distribution est fixé à 3,5 %, afin de respecter le contingent requis pour que la FGM puisse conserver son statut d'organisme de bienfaisance. La recommandation est de verser 3,5 % de la valeur marchande moyenne pour l'ensemble des fonds de la FGM. Advenant que la FGM n'a pas versé la somme minimale au global, elle se réserve le droit de verser des contributions au détenteur de son choix.

Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent, à la demande de la Société, la FGM n'a distribué aucune somme à la Société.

17. Instruments financiers*Risques et concentrations*

La Société, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de la Société aux risques à la date de l'état de la situation financière, soit au 31 mars 2025.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait la Société à subir une perte financière. Le risque de crédit pour la Société est principalement lié aux autres sommes à recevoir. Au 31 mars 2025, 83 % (95 % en 2024) des autres sommes à recevoir étaient à recevoir d'un organisme.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risques : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. La Société est exposée au risque de taux d'intérêt et au risque de prix autre.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. La Société est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt variable (encaisse à taux progressif) qui l'assujettissent à un risque de flux de trésorerie et ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe (certificats de placement garanti) qui l'assujettissent à un risque de juste valeur.

Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix de marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. La Société est principalement exposée à ce risque à l'égard de ses actions canadiennes. La politique de placement circonscrit le risque de prix autre en limitant le maximum de titres à revenu variable et à revenu fixe pouvant être détenus. Le risque et la volatilité des rendements des placements sont atténués du fait que la répartition des placements se fait entre différents secteurs.

Notes complémentaires

31 mars 2025

18. Informations à fournir concernant le capital

La Société définit son capital comme étant le solde de l'actif net affecté et non affecté. La Société est soumise à une exigence externe en matière d'accumulation de capital de la part du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CIUSSS C-S) dans le cadre du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC). La Société a reçu au courant de l'exercice dans le cadre du PSOC 154 541 \$ (150 478 \$ en 2024). La Société doit limiter son excédent financier accumulé non affecté à un montant inférieur à 25 % de ses dépenses annuelles. En cas de défaut, le CIUSSS C-S pourrait diminuer la subvention annuelle voire révoquer son soutien financier. Au 31 mars 2025, la Société respecte cette exigence.

En matière de gestion du capital, la Société vise de façon générale à maintenir un capital suffisant lui permettant de garder un niveau de liquidité satisfaisant afin de répondre de façon régulière et continue à sa mission qui est la récupération et la distribution des denrées alimentaires aux familles les plus démunies de la région de Montréal.

Comme ses principales activités de levée de fonds sont saisonnières et se concentrent au mois de décembre de chaque année, la Société s'est fixée comme objectif de garder en termes de liquidité immédiate, l'équivalent d'environ six mois d'opérations. Cela assure un coussin financier adéquat et maintient une constance dans ses offres de service. Ainsi, la Société sera moins vulnérable face aux fluctuations à court et à moyen termes de ses sources de revenus, et pourra assurer le remplacement au moment opportun de ses équipements et installations.

L'encaisse excédentaire non nécessaire aux activités courantes sera confiée à des professionnels en gestion de portefeuilles afin d'obtenir un rendement appréciable avec un minimum de risque. La direction vérifie de façon périodique que les règles d'investissement établies sont respectées afin d'assurer la garantie du capital investi.

19. Flux de trésorerie

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
<i>Variation d'éléments hors caisse du fonds de roulement</i>		
Débiteurs	990 839 \$	(979 211) \$
Frais payés d'avance	645	(9 867)
Créditeurs et charges à payer	1 935 738	336 895
Produits reçus d'avance	<u>(66 897)</u>	<u>68 514</u>
	<u>2 860 325 \$</u>	<u>(583 669) \$</u>

20. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice 2024 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de 2025.

Renseignements complémentaires

Exercice clos le 31 mars

2025

2024

ANNEXE A – DONS EN DENRÉES REDISTRIBUÉS

Stocks de denrées au début	4 988 228 \$	1 891 810 \$
Denrées reçues	193 256 533	155 941 287
Compost, recyclage, déchets et variations d'inventaire	<u>(8 537 193)</u>	<u>(6 978 415)</u>
	189 707 568	150 854 682
Stocks de denrées à la fin	<u>(2 876 546)</u>	<u>(4 988 228)</u>
	<u>186 831 022 \$</u>	<u>145 866 454 \$</u>

ANNEXE B – PRODUITS PAR CENTRES D'ACTIVITÉS**Produits**

Dons

Fondation Marcelle et Jean Coutu (incluant un amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles de 2 861 \$ (4 086 \$ en 2024))

Entreprises

Particuliers

Communautés religieuses

Autres fondations

Centraide Grand Montréal

Dons planifiés

502 861 \$	504 086 \$
1 256 155	1 274 708
2 352 998	2 428 520
606 350	580 517
4 206 927	2 975 013
424 915	417 113
<u>706 975</u>	<u>454 600</u>
<u>10 057 181 \$</u>	<u>8 634 557 \$</u>

Renseignements complémentaires

Exercice clos le 31 mars

2025

2024

ANNEXE B – PRODUITS PAR CENTRES D'ACTIVITÉS (suite)

Produits (suite)

Activités de financement

Banques alimentaires du Québec (BAQ)

1 504 784 \$

1 957 530 \$

Tournoi de golf

402 161

376 825

Autres activités

1 035 536

904 494

2 942 481 \$

3 238 849 \$

Contributions

Gouvernement du Québec

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux
du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (note 18)

154 541 \$

150 478 \$

Emploi-Québec

17 696

18 410

Autres programmes provinciaux

1 476

33 272

Autres

Programme municipal

192 939

192 000

366 652 \$

394 160 \$

Renseignements complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2025

ANNEXE C – VENTILATION DES CHARGES

L'activité « Opérations » regroupe les départements de l'entrepôt, de la transformation, de l'immobilier, des relations communautaires et de la gestion des bénévoles. L'activité de « Récupération et approvisionnement » regroupe les départements de cueillette et des achats. Le département de « Collecte de fonds » comprend les départements des événements et de la philanthropie.

	Opérations	Récupérations et approvisionnement	Collecte de fonds	Administration	Total 2025	Total 2024
Salaires*	2 331 960 \$	992 441 \$	982 067 \$	843 951 \$	5 150 419 \$	4 733 807 \$
Support aux organismes	1 907 268	-	-	-	1 907 268	-
Achats de produits**	-	2 366 994	-	-	2 366 994	1 825 236
Amortissement des immobilisations corporelles et actifs incorporels	486 436	261 012	-	46 711	794 159	656 456
Entretien et réparations	503 573	143 692	-	-	647 265	716 645
Consultants et frais informatiques	-	-	-	506 309	506 309	302 351
Transport externe	2 015	427 213	-	-	429 228	325 870
Fournitures d'entrepôt	407 948	16 535	-	-	424 483	221 057
Activités de financement						
Tournoi de golf	-	-	95 262	-	95 262	80 073
Autres activités	-	-	203 262	-	203 262	97 229
Honoraires professionnels	66 545	-	59 330	166 487	292 362	204 782
Sous-contractants	88 695	160 263	-	-	248 958	184 988
Chauffage et électricité	240 311	-	-	-	240 311	229 760
Promotion	267	-	211 483	-	211 750	95 701
Location d'équipement	149 955	4 413	-	-	154 368	397 407
Frais de rebuts	125 644	-	-	-	125 644	112 915
Véhicules	-	117 443	-	-	117 443	105 083
Télécommunications	35 340	3 417	5 718	30 553	75 028	36 396
Frais de banque et transactionnels	-	-	-	73 435	73 435	82 060
Frais de recrutement	63 378	-	-	-	63 378	31 707
Frais de bureau	5 449	303	25 164	31 892	62 808	35 842
Assurances	44 808	15 770	-	-	60 578	44 099
Formation (recouvrée)	64 618	(6 377)	-	-	58 241	61 124
Taxes municipales	44 995	-	-	-	44 995	51 494
Frais de déplacement et de représentation	4 926	9 869	6 758	19 406	40 959	31 016
Charges diverses	4 917	-	21	4 298	9 236	93 542
	6 579 048 \$	4 512 988 \$	1 589 065 \$	1 723 042 \$	14 404 143 \$	10 756 640 \$

* La clé de répartition des salaires entre les différentes activités est la proportion du temps consacré par les employés à chacune des activités. Les autres charges sont imputées directement aux activités auxquelles elles se rapportent.

** Au cours de l'exercice, la Société a reçu des dons désignés de 1 458 079 \$ (1 686 693 \$ en 2024) pour l'achat de produits.

Renseignements complémentaires

Exercice clos le 31 mars

2025

2024

ANNEXE D – PRODUITS FINANCIERS ET AUTRES

Intérêts et dividendes	353 649 \$	257 813 \$
Gain (perte) sur réalisation de placements	1 976	(2 586)
Variation de la juste valeur marchande des placements	26 374	60 954
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	-	(4 274)
	<u>381 999 \$</u>	<u>311 907 \$</u>